

CSI Croix de Pallières – 26/08/24

1. Présentation et introduction par la préfecture

Présent ADAMVM : Jean Marzelle / François Simon / Hélène Le Gallic / Fabien Liagre

Tour de table rapide pour les présentations.

Rappel sur l'idée du Comité de Suivi et d'Information de la Croix de Pallières.

Rappel de l'ordre du jour.

Les points suivants reprennent le déroulé selon l'ordre du jour.

2. Conséquences de la décision du Conseil d'Etat.

Intro Castel sur cette décision du tribunal : « tout le monde est content, sauf peut-être Umicore ».

A qui revient la charge de remise en état ? A l'ancien exploitant selon Castel et me Levasseur. Castel fait un rappel de la procédure admin et justice. Avec ses 5 ans de procédure...

Il souligne que cette jurisprudence ne vaut que si l'exploitant minier n'a pas disparu. Ce qui n'est pas le cas ici comme l'indique la sous pref.

Elle peut s'appliquer avec des arrêtés pris sous la police des maires, substitué par le préfet dans notre cas.

Questions ?

ADAMVM: vaut jurisprudence pour d'autres sites miniers ? Deuxième question : remise en cause des décisions de Marseille ? La sous-pref répond par l'affirmative pour la première question: les déchets doivent être pris en charge. Elle nuance pour la deuxième question. Car on ne parle que des déchets c'est tout. Ca s'arrêtera là. Il s'agit en l'occurrence d'une décision du Tribunal admin et pas judiciaire ou pénal comme à Marseille. Donc dans ce cas, pas de lien.

Question asso mine :

On parlait de 2 dépôts de déchets dans l'introduction de M Castel. On parle ici des deux ?

Non, que des dépôts sur sites identifiés. Pourtant des déchets ont été éparpillés... alors ? A voir la définition des déchets. Mais selon la préf, on ne parlera que des déchets délimitables. Mais sur le terrain, les contours pourraient être un peu flous.

3. Dépôt de l'issart

En introduction, Minelis nous présente leurs recherches sur la situation du puits 0 suite à notre intervention à ce sujet au CSI de juillet 2023. D'après des archives (lesquelles ?), le puits 0 se situe à 90m au sud du puits 1 mais à droite du chemin en montant. Il s'agit d'une exploitation souterraine, donc cette zone n'est pas comprise dans leurs études pour traiter des déchets.

M Fornage de UMICORE prend la parole : on n'a pas attendu la décision pour commencer le confinement !

Maintenant selon lui, on a une base : « on a deux police de l'environnement et police des mines. Certains travaux ont été réalisés. Comme pour le puit 0. On va aller au-delà des normes techniques. On va vous présenter le calendrier. La société est retenue et sera la même que pour la digue. On en retire l'expérience passée et on va aller au-delà. »

Monsieur Sauzay de Minélis présente alors son diaporama, finalement peu fournis en termes techniques (cahier des charges très légers, pas beaucoup de précisions techniquement parlant). Il resitue le contexte et ce qui a été fait ou ce qu'ils comptent faire pour le Puits 1 (Issart)

Dans un premier temps, Minelis et Umicore ont « cartographié » (ou synthétisé à partir de documents existants) les zones polluées, les déchets, les galeries d'exploitation... La zone s'étend de la flaque la plus à l'ouest jusqu'aux pentes en contrebas du chemin. La conclusion de l'étude préalable montre qu'il n'y avait pas de galeries sur la zone de l'Issart proprement dit. Le puit 1, effondré il y a quelques temps, avait été protégé et le grillage a été vandalisé. Pour l'ISSART : On parle ici de résidus de traitement surtout. Cette zone concerne les zones les plus connues d'un point de vue médiatique.

En amont des travaux, ils ont réalisé dans un second temps des mesures sur les résidus de laverie et de sol, sur un maillage assez étendu. Avec l'instrument évoqué par André (on n'a pas le type de matériel exact mais cela ressemble...). Plusieurs zones ont été ainsi étudiées. Depuis le site de l'effondrement jusqu'en contrebas, sur la zone de l'ancien four. Grosso modo, on reste sur les mêmes mesures que Géoderis, avec un peu plus de répétitions. Et une zone le long de la route notamment qui n'avait pas été faite à l'époque. L'idée de ce diag, était de bien préciser les zones d'intervention.

D'un point de vue technique, Minélis rappelle la méthode de confinement de la digue avec les schémas. Ici, ils ont décidé de changer le système de gestion : ils vont évacuer tous les résidus. Ce sera plus propre et plus impactant en terme environnementale.

Pourquoi on a changé d'avis Minélis ? confinement : inconvenient : ça reste dans le temps. Et obligation de zone périphérique, de suivi, etc...

Ici, cela va être emmené à un centre de retraitement agréé. Mais ils ne précisent ni ou ni vraiment comment cela sera stocké...

Dans le déroulé, il y aura 2 phases : excavation (50 à 100 rotations prévues, entre 1000 et 2000 tonnes de matières) puis remodelage avec apport de terres en 2 couches sur 50 cm. Méthodes « éprouvées » selon Umicore.

La profondeur d'excavation sera dictée, à priori, par de nouvelles analyses de sol, même si selon minelis, on verra à l'œil nu le type de matériaux. Mais c'est Umicore qui gère cet aspect. Il y aura des mesures des poussières en temps réel pour gérer les interventions de chantiers.

Mais en aucun cas, ils présentent clairement les étapes d'excavation (matériel, cahier des charges pour éviter la poussière ou autres...). Le seul aspect, c'est qu'il y aura les capteurs : s'ils se déclenchent, ils arrêtent le chantier.

Mais dans ce chantier, il n'y a aucun contrôle de l'Etat. C'est Umicore qui contrôle avec l'appui de Minélis : quand suspendre, quand arrêter d'excaver, quand décider du remodelage... Minelis dit qu'ils feront les mesures après excavation pour bien vérifier le niveau de pollution. Avec la même méthode que lors du diagnostic.

Peut-être demander le cahier des charges techniques ? Par deux fois, ADAMVM a demandé, mais ils ont botté en touche à chaque fois.

Question de Régis Nayrolle de l'ETBP Gardon : à quel moment on passe d'un dépôt à une terre considérée non polluée ? La SP répond en se référant au rapport de Géoderis. Car l'état ne vérifiera pas contrairement aux travaux de la gravouillère. Ils vont faire « confiance » et ont déjà dépensé beaucoup, cela suffit : le dépôt va être enlevé, donc pour eux, c'est bon. Ils ne pensent pas qu'il faille aller faire des analyses en profondeur. De plus, selon Régis Nayrolle, se pose la question des réglementations à suivre compte tenu de la présence de cours d'eau. Minelis dément la présence d'un cours d'eau, mais il existe bien un cours d'eau temporaire (voire deux selon Bruno Weitz). Régis Nayrolle va se renseigner. Minelis ne semblait pas si sûr d'eux sur le coup. Si cours d'eau, il faudra une commission spéciale.

Calendrier sera rapide : Fin des travaux pour la fin de l'année. Début en septembre 24, donc le mois prochain.

Question sur la qualité de l'eau : Minelis dit que l'eau est ok (mais Régis Nayrolle le rappelle sur le fait qu'il faut distinguer eau et sédiment, et la qualité des sédiments est mauvaise...). Les chiffres montrés par Minelis ne sont pas toujours lisibles et montrent des pics de pollution. Ils parlent en moyenne, pour montrer que c'est bon. Mais Régis Nayrolle souligne que si on parle de qualité, on peut parler moyenne à condition de ne pas avoir ces pics hors normes, même qu'une ou deux fois par an.

Finalement, relance de ADAMVM : Aura-t-on les analyses finales de sol avant remodelage ? Question en suspens... A voir pour notre suivi perso ? Récolte d'échantillons et analyse en labo ? Le chantier sera interdit au public.

ADAMVM pose la question si il y aura un Système de filtre pour les eaux ? Comme St Laurent Le Minier. Cela semble compliqué à Minelis.... Ne répond pas.

4. Gravouillères.

Minelis toujours aux commandes du diaporama avec l'appui d'Umicore. Rappel sur les enjeux liés à la Halde (population, animaux, érosion, éolien...).

Présentation du cahier des charges techniques pour l'opération de confinement, succinct.

On pourrait s'orienter sur un recouvrement de la zone supérieure. Dans la pente et sans doute aussi sur la plateforme.

Discussion sur la présence des habitants de l'asso. Ils étaient présents lors des travaux de confinement de la phase 1, qui était très impactante en terme de poussière. Mais lors des travaux ici, ce serait mieux de déplacer les habitants... Proposition d'une terrasse intermédiaire ? Pas sûr que ce soit mieux pour Minélis. A priori toute la zone sera déboisée... Les habitants de la Mine vont donc être directement exposés. La préfecture ne s'était pas posé la question. Et ne savait pas comment ils allaient faire. Ils doivent faire une réunion, Minélis, Umicore et les usagers pour voir comment ils vont s'y prendre.

Régis Nayrolle pense que la proposition ne va pas apporter de solution pour la qualité de l'eau, car sans imperméabilisation.

Minelis : on est sur des haldes et la végétalisation devrait régler le problème.

Umicore : je souhaite sécuriser le site. Mais on est pas tous capables de faire de la modélisation 3D. et difficile de prédire à moyen terme sur 10 ans par ex, avec tous ces aspects de chimie, géologie, etc...

Risque d'effondrement (ADAMVM) ? Ils vont réduire la pente (réponse Minélis). Mais on ne sait pas très bien comment. Vont-ils agrandir la base ? raboter la partie haute et donc réduire la surface des habitants sur place?

5. Suivi de la digue Umicore par la police de l'eau

Suivi par la DDTM et par Umicore/Minelis.

- Eau à la source (Bijournet)

La qualité de l'eau semble satisfaisante selon Minelis. Mais données et chiffres montrés à l'écran souvent illisibles ou incomplets (pas tous les éléments polluants par ex). Le zinc n'apparaît pas. Pourquoi ? Il est dans d'autres parties du rapport et présente moins de risques, d'après Minélis...

Mais les données en ligne sur le site de la préfecture selon Castel ! En toute transparence.

Dépassements ponctuels pour l'arsenic. Pas forcément liés aux évènements climatiques...

Mais difficile d'avoir un avis sur si peu de données.

- Les eaux de surface sur Aigues Mortes.

Lors de fortes pluviométries, pour l'arsenic ou cadmium, on est en dépassement.

- Les sédiments

Globalement, on constate une augmentation de la qualité des sédiments Après/Avant. Selon Régis Nayrolle, on a donc des apports des Haldes car l'autre partie étant confinée...

Autre hypothèse : les puits miniers peuvent être une source de pollution, une fois saturée. Normalement, selon Geoderis, les exodes ont été analysés. Mais les puits inondés n'ont pas été faits effectivement (à la question de Jean).

Minelis propose d'espacer la périodicité des analyses...

Pourquoi on a des bouffées métalliques sur l'eau du Bijournet ? Pointé par Régis Nayrolles. Pas de réponses très claires. Ils ne savent pas bien expliquer ces résultats et on n'a pas toutes les données sous les yeux dans leur diaporama.

Geoderis fait ensuite part d'un article scientifique sur l'impact des activités minières sur la qualité des eaux qui avait été présenté par Michel Bourgeat au CSI 2023. Geoderis nous démontre que l'étude Bondu and al donne les mêmes résultats d'analyses que l'étude Geoderis. Conclusion de Castel : arrêtez de nous faire travailler pour rien avec vos questionnements et remises en question...Mais on est là pour ça qu'on répond.

Article téléchargeable ici :

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0048969723008902>

Partiel mais sur la page, possibilité de le télécharger (également en pièce jointe).

Article disponible aussi sur le site de l'ADAMVM.FR.

6. Etat des réflexions sur la Mine Joseph

Minelis et Umicore commencent par dire que la situation est plus compliquée dans ce cas et que cela demande à la fois réflexion, consultation d'expert et surtout retours d'expérience sur l'efficacité des autres aménagements (comme si ils n'avaient pas les moyens financiers et que c'était un peu la première fois qu'ils devaient faire cela dans les conditions de la mine Joseph... hum). Ils ne trouvent pas de géotechnicien. La préfecture dit alors qu'ils pourraient voir aussi de leur côté, une fois les pistes explorées par Minelis. Geoderis pourrait demander de l'aide technique à DPSM. Car Minelis répète qu'ils se sentent incompetents. BRGM ? Ils travaillent déjà ensemble apparemment.

Minelis avance aussi le fait que la pollution de la mine st Joseph pourrait surtout du à la pollution en amont. D'où leur idée d'attendre l'impact des travaux sur l'Issart. Mais pas très clair et convaincant.

Régis Nayrolles : fait part des résultats d'analyse du cours d'eau (éléments minéraux et métalliques, pH de 2 !). Impact de la mine Joseph est très fort. Stabiliser ne serait pas la seule option... Etonné qu'on ne fasse pas de ce site une priorité !

Umicore dit qu'il faut attendre et voir l'impact des autres aménagements. Mais est-ce à Umicore ou à l'Etat (demande de l'asso Mines) ?

Michel Bourgeat propose sa servitude de passage (lecture par ADAMVM). Minelis n'ont pas encore regardé vraiment comment s'y prendre en fait, ce qui corrobore le fait qu'ils n'ont pas étudié sérieusement la question Mine Josph.

Concrètement, la préfecture peut appuyer. Si Minelis/umicore n'arrivent pas, ils reviennent vers la préfecture et ils voient ensuite comment faire.

7. Procédure de mise en place du SIS

Rappel de ce qui a été fait. Un SIS sert à communiquer, informer les usagers ainsi que les bureaux d'études spécialisés.

Tous les propriétaires ont été informés.

A la question « quelles conséquences pour les propriétaires des parcelles ? », la seule réponse est : obligation d'informer des acheteurs potentiels, notamment de la part du notaire. Pas eu le temps de poser la question des activités d'accueil car c'est parti en flèche sur la question de Durfort.

8. Durfort

On rattrape un retard. La mairie a été mis devant le fait. La mairie avait pourtant eu vent dès 2008. (rappel par ADAMVM)

Geoderis fait ce que l'état demande.

L'étude a été abandonnée à l'époque. Selon Mr Castel. Au moins, réponse claire à une question depuis 5 mois. Mr Castel dit que l'Etat a mis tous les moyens sur Pallières ! ADAMVM demande pourquoi ADAMVM a été mis à l'écart de la réunion du mois d'août. La sous-préfète rappelle que le CSI n'a aucune existence légale. La communication, l'information relève de la mairie. La SP a organisé une réunion avec les mairies pour présenter les rapports et plan d'action. Légalement, ce sont aux mairies d'inviter. Mais la réunion du 8/8/24 était une réunion interne avec les mairies. Et avec Umicore. Et c'est aux mairies de décider de la participation ou pas de l'invitation des associations d'intérêt général. L'étude environnement et santé sera disponible après la réunion publique. Pas avant.

9. Santé

ARS. Pourquoi sont-ils absents (ADAMVM) ? Il semblerait que ce soit un pb de communication selon la SP.

Le problème de santé publique a été évoqué. Il va y avoir une réunion avec les représentants de la santé du territoire afin que la connaissance des pathologies engendrées par les polluants soit bien assimilée et diffusée ; ce dont les usagers devraient pouvoir profiter avec une meilleure surveillance à la clé.

ADAMVM rappelle le travail sur les 2 rapports Arsenic et Cadmium.

Dans les recommandations aux pouvoirs publics, il y avait deux aspects importants :

- La formation des personnels médicaux et paramédicaux (Formation Médicale Continue) sur les thèmes traités par la HAS(Haute Autorité de Santé)- « Dépistage, prise en charge et suivi des personnes potentiellement contaminées par l'Arsenic/le Cadmium du fait de leur lieu de résidence ».
- Création d'une base de données spécifique- un Registre national- à l'image de ce qui existe pour le Plomb, anonymisée, en lien avec les médecins traitants, guide d'action, de prévention et vérification de l'efficacité des mesures prises.

L'ARS est interpellé sur ce sujet. Pour les gens touchés, il faut une prise en charge par l'ARS (rappelons que le Dépistage de l'Arsenic et du Cadmium dans les urines n'est pas remboursé par la CPAM). Il faut trouver une solution, faire pression de la part des usagers et de leurs élus sur le Ministère en charge de la Santé.

La sous-préfète promet de regarder la question et faire avancer le dossier.